

COMMISSION PERMANENTE & CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE

Information sur les Orientations budgétaires, les subventions et dossiers traités le 9 février 2018

C'est voté !

 www.lozere.fr

**Réunis le 9 février
autour de la Présidente
du Département Sophie
PANTEL, les élus du Conseil
départemental ont adopté de
nombreux rapports dont celui des
orientations budgétaires en vue
du BP 2018
et voté plusieurs subventions.
Voici ce qu'il faut retenir de
cette première session
de l'année...**

CONTACT PRESSE

Elodie LEHNEBACH
04 66 49 66 07 - 06 84 95 87 33
presse@lozere.fr



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (OB) POUR L'ANNEE 2018

Vendredi 9 février, l'Assemblée départementale se réunit en session plénière autour de sa présidente Sophie PANTEL pour le traditionnel débat d'orientation budgétaire, occasion pour les élus départementaux de se prononcer sur les choix stratégiques et tracer les contours du budget 2018, en vue de son adoption le 30 mars prochain.

CONTEXTE

En 2018, la loi de programmation des finances publiques, votée en décembre 2017, prévoit les modalités de contribution des collectivités à la réduction du déficit public, en fixant le cadre d'évolution des dépenses des collectivités territoriales, dont le budget de fonctionnement est supérieur à 60 millions d'euros :

- **pour le budget de fonctionnement**, leur progression ne peut être supérieure à 1,2 %, une exception toutefois pour les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : allocations pour les personnes âgées, pour les personnes handicapées et pour les personnes bénéficiant du RSA dont le taux a été fixé à 2 %.

On peut néanmoins s'interroger sur ce cadre imposé qui conduit à confondre les dépenses de fonctionnement émanant des choix budgétaires des Conseils départementaux avec celles qui relèvent de la Solidarité Nationale. Les départements sont ainsi contraints de réaliser ces dernières, à la place de l'État, pour garantir une protection sociale à tous les Français.

- **pour le budget d'investissement**, il est demandé aux collectivités sur la période 2018 – 2022 de diminuer leur endettement de manière assez conséquente.

Pour déterminer les modalités d'atteinte des objectifs fixés, un contrat de confiance sera conclu entre l'État et ces collectivités, ce qui est en soi une atteinte à la libre administration de ces dernières et contraire aux lois sur la décentralisation. Celles qui ne respecteront pas ces objectifs contractualisés se verront appliquer

des malus : un mécanisme de correction des dotations d'État sera mis en place l'année d'après. Cela signifie des dotations en moins...

L'État a besoin des collectivités et des organismes sociaux pour respecter l'objectif de diminution du déficit public de la France fixé par Bruxelles. Pour les collectivités, il est demandé, pour fin 2022, un désendettement à hauteur de 13 milliards d'euros. Il faut savoir pourtant que la part la plus importante du déficit public est générée par l'État.

En 2016, le déficit global de la France représente 231,7 milliards d'euros qui se décompose ainsi : 1790,4 milliards d'euros pour l'État, 197,5 milliards d'euros pour les collectivités territoriales (**dont 33,68 milliards d'euros pour les départements, ce qui représente 1,5 % de la dette globale**) et 232,4 milliards d'euros pour la Sécurité sociale.

Contrairement à l'État, en 2017, les collectivités ont réussi, grâce à leurs efforts d'économies drastiques depuis 3 ans, à stabiliser et à commencer à inverser légèrement la courbe.

Les départements sont les acteurs du quotidien et œuvrent à travers leur action décentralisée comme :

- **chefs de file des solidarités humaines**, ils investissent dans les politiques de solidarités, créant les conditions indispensables d'un vivre ensemble apaisé quelque-soit la situation personnelle de chaque citoyen (personnes âgées, personnes handicapées, protection de l'enfance et des familles, pompiers, logement).

- **chefs de file des solidarités territoriales**, ils accompagnent les communes pour permettre à chaque citoyen de bénéficier d'infrastructures et de services publics de qualité et ainsi améliorer leur cadre de vie.

Ils participent à l'enseignement en accueillant les collégiens, aux différentes infrastructures du territoire avec l'entretien des routes départementales, la construction des réseaux numériques et le développement des usages...

LES DEPARTEMENTS ASPHYXIES

Les gouvernements qui se sont succédé, ont décidé de transférer certaines compétences aux départements sans compensation financière, à titre d'exemple :

- dans le domaine des **solidarités humaines** :

le transfert des AIS sans moyens financiers équivalents qui laisse à la charge du Département un montant de 13 millions d'euros. La croissance forte des 3 AIS ne permettra pas de respecter l'objectif d'évolution des dépenses.

les dernières mesures concernant l'accueil des Mineurs non accompagnés ou la conférence des financeurs (actions nouvelles en faveur des séniors) entraînent des augmentations permanentes

- dans le domaine des **Ressources humaines** : à effectif constant, la masse salariale progresse avec l'évolution du point d'indice, le Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (transformation des primes en point d'indice), les augmentations des charges sociales.

- dans le domaine **fiscal** : le prélèvement à la source (adaptation des logiciels en lien avec la Direction départementale des finances publiques)

- dans le cadre des évolutions **vers le « tout-numérique »** : tout chantier nécessite l'informatisation et l'adaptation de nos outils existants (à titre d'exemple, la dématérialisation pivot des grands projets imposés par l'État)

- **l'informatisation des collègues** : choix des logiciels sans concertation avec les collectivités dans la compatibilité avec les équipements

- dans le domaine **sanitaire** : encore une nouvelle compétence sanitaire confiée au Département sans financement : la lutte contre la démostication du moustique tigre.



Notre Département n'a pas attendu les mesures contraignantes envisagées par l'État pour mener une politique de gestion rigoureuse sur son budget de fonctionnement.

Depuis notre arrivée il y a 3 ans à la tête du département, des efforts importants ont été réalisés **sur notre budget de fonctionnement** : baisse des indemnités des élus, suppression des véhicules de fonction, baisse des frais de déplacement, communication en grande partie internalisée, baisse des charges d'administration générale, réorganisation des services et mutualisation de nos services avec les satellites, acquisition d'un bâtiment regroupant la plupart de nos services et des satellites pour permettre des économies de loyers.

Nos orientations budgétaires ont été construites sur la base des éléments suivants :

- **des dépenses incompressibles** qui représentent 90 % de nos besoins en fonctionnement (social, RH, routes, SDIS, collègues, archives, bâtiments, ...)

- **des dépenses facultatives** qui correspondent aux aides aux associations (subventions pour le sport, la culture, la jeunesse, le tourisme, les aides à l'agriculture, notre aide au fonctionnement des EHPAD). Cela représente un montant de l'ordre de 6,5 M€

Malgré une section de fonctionnement très contrainte, **nous avons fait le choix politique de maintenir notre niveau d'investissement**. Nous prévoyons 40 Millions d'euros qui se décomposent entre nos compétences propres (routes, bâtiments, EHPAD, le Très Haut Débit, SDIS,...) et les aides apportées aux communes et aux communautés de communes, notamment dans le cadre des contrats territoriaux.

Après des années de réduction de dotations d'état, toutes les mesures prises au niveau national constituent des facteurs aggravants de la situation financière des départements et contraignent les élus locaux au bout de la chaîne (Département, communautés de communes, communes) à prendre des décisions qui impacteront négativement soit le territoire, soit les acteurs locaux, soit la population.

La prise en compte de tous ces éléments rend l'élaboration du budget 2018 très difficile.



LES LEVIERS POUR ÉLABORER UN BUDGET SINCÈRE

Les seuls leviers dont nous disposons afin de respecter les objectifs de la contractualisation avec l'État sont :

la recherche d'économies importantes sur les politiques publiques (alors que, jusqu'à présent sur les économies réalisées, seul le budget fonctionnement avait été impacté) :

- *sur nos compétences obligatoires* et nos niveaux de service aux lozériennes et aux lozériens :
 - Routes : viabilité hivernale (dénivellement), entretien de nos 2 265 kms de routes, réorganisation et/ou fermeture de centres techniques
 - Collèges : entretien des bâtiments et personnel technique
 - EHPAD : taux directeurs pour la tarification et aides à l'investissement
 - Centres médico-sociaux : présence sur le territoire pour l'action sociale (maillage territorial)
- *sur les dépenses non obligatoires* comme :
 - les subventions et participations aux associations, PED (sport, culture, jeunesse) ;
 - les aides à l'agriculture, au tourisme ;
 - les aides aux territoires (collectivités, organismes) ;

>> Conséquences : moins de service public, moins de lien social et moins d'attractivité



le recours à la fiscalité : le Département n'a qu'un seul recours sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit sur les propriétaires de leur logement

le recours massif à l'emprunt

C'est voté !

 www.lozere.fr

COMMISSION DES INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉS



Rapport n° 100

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES : PROPOSITION D'ÉCHANGE DE PARCELLES AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS sur diverses routes départementales (Fraissinet de Fourques, Vialas, Chadenet, Gorges du Tarn-Causse et Pont de Montvert sud Mont-Lozère)

Rapport n° 101

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES : RD 42 - Mende - cession d'une parcelle issue du domaine routier à la DIR Massif Central en vue d'une régularisation par acte d'échange avec le riverain

Rapport n° 102

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES : acquisitions foncières pour l'aménagement des routes départementales (Luc, Villefort et Saint-André Capcèze). Cela concerne :

- La RD 906 – Aménagement au Sud de Villefort – PR 4 à 5+950 sur les communes de Saint-André Capcèze et Villefort – échange de parcelles,
- La RD 906 – Aménagement entre Pranalac et Lestévenes sur la commune de Luc.

Ces acquisitions représentent un coût de 459,20 €

Rapport n° 103 **INFRASTRUCTURES : PROJETS DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES SOUTENUS PAR LA RÉGION OCCITANIE**

- Convention Région/Département - Dans le cadre du partenariat concernant le Réseau Routier départemental d'Intérêt Régional (RRIR), il est proposé à l'Assemblée d'approuver la convention à passer avec la Région et portant sur les projets suivants, pour un plafond d'aide régionale de 741 000 € :

- RD N°998
- RD N°26
- RD N°986

Rapport n° 104 **INFRASTRUCTURES** : Déclassement de bien mobilier (matériel routier)





Rapport n° 300

**CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT AUX DÉPENSES DE PERSONNEL DES
ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ PRIVÉS PLACÉS SOUS CONTRAT
D'ASSOCIATION - Année scolaire 2017/2018**

Approbation pour l'année scolaire 2017-2018, des taux de contribution du Département aux dépenses de personnel des classes des établissements du second degré privés placés sous contrat d'association afin de procéder au paiement du 1er trimestre de l'année scolaire avant le vote du budget primitif 2018.

Pour l'année scolaire 2017-2018, seraient reconduits les taux suivants :

- Catégorie C1 : pour les 80 premiers élèves : 324 € par élève
- Catégorie C1 bis : à partir du 81ème élève : 187 € par élève
- Catégorie C2 : 4ème et 3ème des dispositifs aménagés ou d'insertion : 220 € par élève

A partir du 81ème élève, la dotation par élève baisse, passant de 324 € à 187 €.

Sur cette base, le net à payer du 1 er trimestre s'établirait comme suit :

- Langogne (101 élèves) :9 949 €
- Marvejols (309 élèves) :23 101 €
- Mende (298 élèves) :22 228 €
- Meyrueis (82 élèves) :8 765 €
- St Alban (50 élèves) :5 400 €
- St Chély d'Apcher (276 élèves) :21 022 €

TOTAL90 465 €

Ces dotations seront payées trimestriellement au vu des effectifs d'élèves transmis chaque trimestre par le Rectorat.

Réservation d'une enveloppe de 280 000 € correspondant au montant des dotations pour les 3 trimestres.



Rapport n° 500

EAU - AVIS À DONNER SUR LA DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FOREZ-EST À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

L'établissement Public Loire (EPL) est un établissement public territorial de bassin chargé de la gestion de la Loire et de ses affluents. Le Département de la Lozère, en qualité de collectivité membre de l'établissement, donne un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté de communes Forez-Est à l'Établissement Public Loire.

Rapport n° 501

EAU - PROGRAMME 2018 DE SUIVI DE LA QUALITÉ DES RIVIÈRES

Le Département de la Lozère a mis en place un réseau de mesures afin d'apprécier la qualité des rivières principales situées sur le bassin Adour-Garonne et sur le territoire départemental situé sur les bassins Rhône-Méditerranée&Corse et Loire Bretagne suivant une fréquence triennale puis des fréquences adaptées depuis 2015.

Ce réseau s'inscrit dans la politique de solidarité territoriale du Département en tant qu'outil d'assistance technique, d'évaluation des besoins en assainissement et des performances des systèmes d'assainissement existants.

Ces suivis sont aussi valorisés dans le cadre de labellisations qualitatives des rivières à l'image du label obtenu sur le Gardon de Ste Croix, labellisé « Rivière en bon état » en 2017 par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

L'Assemblée d'approuve la poursuite, en 2018, du partenariat mis en œuvre par le Département (maître d'ouvrage du réseau départemental) avec les Agences de l'eau Adour-Garonne, et Rhône-Méditerranée-Corse sur la base du programme suivant :

- 1ère partie : maintien de 19 points de suivi de la qualité des eaux sur les bassins versants du Tarn et du Lot.
- 2ème partie : 6ème année de suivi du bassin versant des Chassezac, Altier et Paillères sur 6 points.

Le budget prévisionnel de ce programme s'élève à 59 854 € pour l'année 2018 et pourrait être financé à hauteur de 52,8 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et 19,7 % par Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Rapport n° 502

EAU - RÉVISION DE LA LISTE DES PROJETS STRUCTURANTS DE MOBILISATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Dans le cadre d'une démarche volontariste, et suite à l'approbation du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable, le Département de la Lozère s'est engagé à mettre en œuvre les politiques publiques nécessaires visant à garantir l'approvisionnement en eau potable sur les bassins de vie pour lesquels la ressource en eau constitue un frein ou un handicap dans le développement économique et/ou l'accueil de nouvelles populations.

Ainsi, fin 2010, le Conseil Général a approuvé la mise en place d'un programme exceptionnel d'accompagnement en faveur de treize projets de mobilisation de ressources en eau d'intérêt





départemental dont le coût global a été évalué à 25 M€HT. Afin d'être en capacité d'accélérer le rythme de mise en œuvre de ces projets sur une période courte de quatre ans (2011 – 2014), la délibération a fixé également les conditions d'un nouveau dispositif d'aides sous forme de prise en charge des annuités d'emprunts souscrits par la collectivité porteuse du projet.

La liste des projets a été revue en 2015. *(Voir carte page suivante)*

Au 1er janvier 2018, onze projets structurants ont été accompagnés par le Département soit 3,13 M€ de subvention départementale pour un montant d'opération de 9,39 M€. Compte tenu du dispositif exceptionnel d'aide en annuités mis en place, ces engagements financiers pris représentent une dépense obligatoire annuelle de 205 k€ pour le Département.

Révision de ce dispositif :

1 – Par une actualisation de la liste par l'intégration des nouveaux projets structurants.

La carte d'identification des vingt-cinq projets structurants de mobilisation de ressources intègre désormais :

- Albaret Sainte-Marie : Renforcement de l'alimentation en eau potable de l'Aire de la Lozère
- Châteauneuf de Randon : Création et raccordement d'un nouveau puits pour la desserte AEP du bourg
- Communauté de communes Gorges Causses Cévennes : Déplacement du point de prélèvement de la Burle
- Meyrueis : Substitution des deux prises d'eau assurant la desserte AEP du bourg
- Mont Lozère et Goulet : Sécurisation AEP de Bagnols les Bains
- SIAEP du Causse du Massegros : Substitution du puits de la Malène

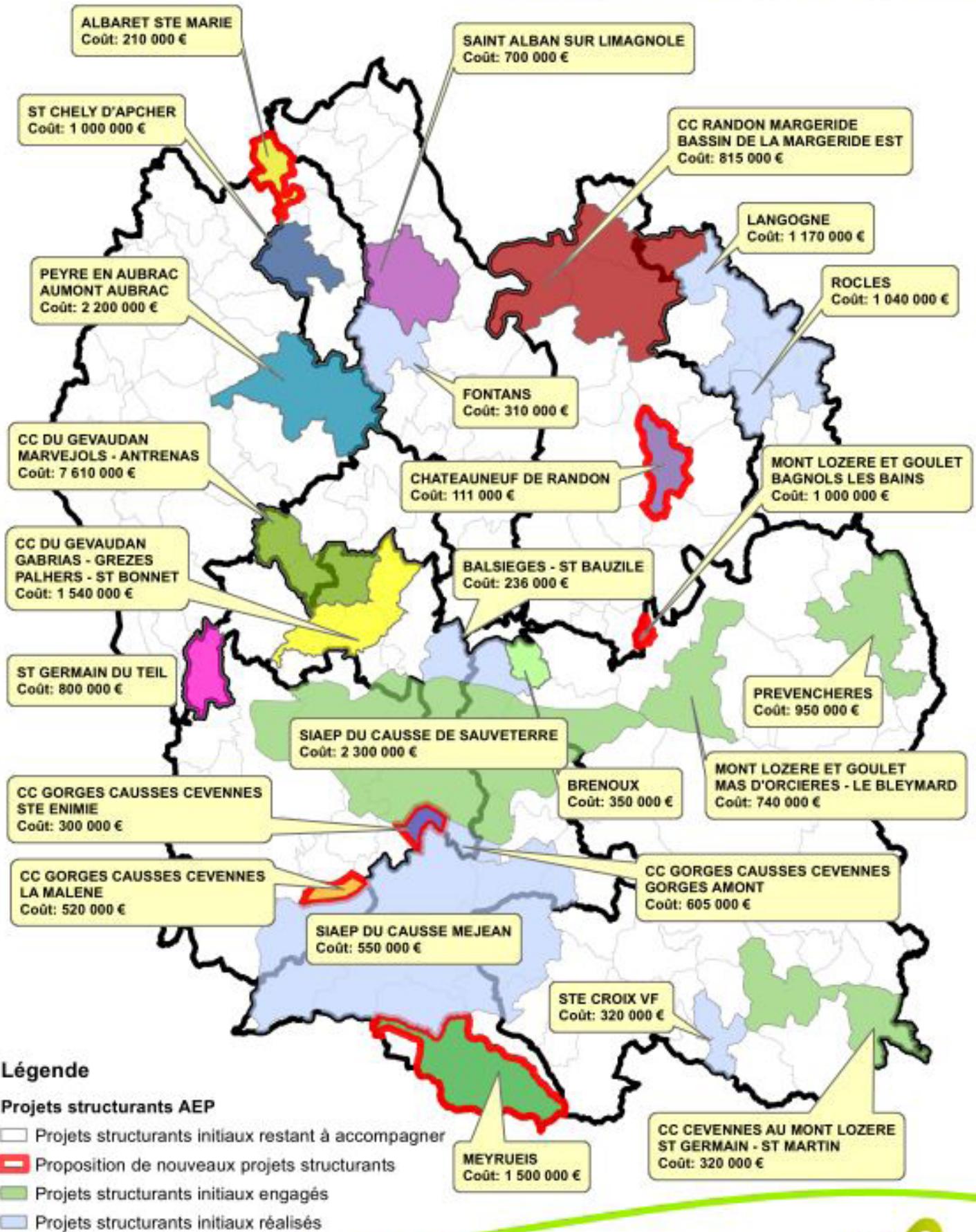
Cet ensemble d'équipements structurants permettrait de résorber 88 % du déficit restant de ressources en eau pour un montant global d'opération évalué à 18,7 M€.

2 – Par une évolution des conditions d'accompagnement financier (le dispositif d'accompagnement en annuités d'emprunt n'a pas permis d'accélérer la mise en œuvre de ces dossiers).

L'accompagnement financier des projets de mobilisation de la ressource en eau d'intérêt départemental est désormais intégré au Fond de Réserve d'Envergure Départementale dans le cadre de la deuxième génération des contrats territoriaux.

Pour les projets AEP non intégrés à la liste des projets structurants, un accompagnement financier du Département peut être envisagé dans le cadre de l'enveloppe territoriale des contrats. Après accord de l'Assemblée départementale, les Agences de l'Eau (dans le cadre de leur programme d'intervention à venir et dans leur gestion du Fond de Solidarité Urbain Rural) et la Région Occitanie (pour une poursuite de l'accompagnement financier à parité de ces dossiers suite à la révision de sa politique régionale de l'eau - démarche H2O 2030) seront sollicitées pour intervenir sur ce dispositif.







Rapport n° 503

**TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : AIDE AU FONCTIONNEMENT DE LOZÈRE ÉNERGIE
(AGENCE LOCALE ÉNERGIE CLIMAT)**

L'activité de l'ALEC connaît depuis 2011 une progression constante, l'association étant maintenant bien identifiée de la population. Afin de permettre à cette structure d'assurer la continuité de ses actions de manière satisfaisante, et dans l'attente du vote du budget du Département, l'Assemblée procède à l'individualisation d'une première part de la subvention 2018 pour un montant de 75 600 €.





Rapport n° 400

" LECTURE PUBLIQUE " : CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE LOZÈRE : Demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie pour l'opération d'animation "Caravane des 10 mots 2018"

Un projet, porté par la Médiathèque départementale en partenariat avec la Communauté de communes du Haut-Allier et les organismes associés (GEM, CADA, ALSH), a été retenu par le comité de sélection de la « Caravane des dix mots » 2018. Pour mener à bien cette opération intitulée « Les jactances truculentes et volubiles aux accents placotés du griot "Bagou" qui, ohé, susurrerait à l'oreille des chevaux ! », la Médiathèque départementale a renouvelé son partenariat avec M. Xavier BOULOT, illustrateur-dessinateur, scénariste de bande dessinée pour la jeunesse. Le budget prévisionnel des dépenses pour ce projet est estimé à 2 158,45 € TTC. Le Département sollicite un cofinancement de la DRAC Occitanie à hauteur de 1 000 €.



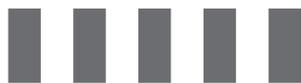
Rapport n° 401

CULTURE : SUBVENTION AU TITRE DES PROGRAMMES D'ANIMATIONS CULTURELLES

Dans l'attente du vote du budget primitif et afin de ne pas pénaliser le fonctionnement 2018 des écoles de musique et des associations culturelles à vocation départementale, individualisation d'une première part des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 398 000 € (le montant définitif sera déterminé après le vote du BP) :

- 300 000 € pour l'École départementale de musique en Lozère
- 42 000 € pour Lozère Logistique Scénique
- 36 000 € pour la Fédération départementale des Foyers Ruraux
- 20 000€ pour la Fédération des Écoles de Musique des Hauts Gardons de Lozère





Rapport n° 600

DÉVELOPPEMENT : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT À LA SUITE DE LA FUSION DE "DE LOZÈRE" ET DE "LOZÈRE DÉVELOPPEMENT"

Robert AIGOIN, anciennement Président de l'Association « De Lozère » est désigné pour siéger à l'assemblée générale de Lozère Développement et participera au comité plénier de la marque collective « De Lozère ».

Rapport n° 601

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT POUR SIÉGER AU COMITÉ TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL LOZÈRE DE LA SAFER

En 2017, la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de l'Occitanie a été constituée. Lors de sa séance du 27 novembre 2017, les nouvelles compositions des Comités techniques départementaux ont été adoptées. Concernant le comité technique départemental de la Lozère, étaient précédemment désignés M. Robert AIGOIN et M. Alain ASTRUC pour y participer. Ces deux derniers sont désignés en qualité de représentants titulaires du Département au sein du comité technique départemental SAFER. M. Bernard PALPACUER et Mme Régine BOURGADE en qualité de suppléants.

Rapport n° 602

DÉVELOPPEMENT : AVANCE EN FAVEUR DU PROGRAMME D'ACTIONS 2018 DE LOZÈRE DÉVELOPPEMENT

L'agence Lozère Développement mobilise des capacités d'ingénierie, de réseaux et d'expertise au service du développement des territoires de la Lozère et réunit les institutions locales au service de l'attractivité. Individualisation d'une première part de la subvention 2018 pour un montant de 78 000 €.

Rapport n° 603

LOGEMENT : CONVENTION OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GÉVAUDAN

Dans le cadre du programme national expérimental en faveur de la revitalisation des centres-bourgs, le dossier de la ville de Marvejols, a été retenu par le jury national à l'automne 2014. Un projet complet et global de revitalisation du centre-bourg a été élaboré comprenant différents volets : aménagement urbain, habitat, patrimoine, services, commerces, équipements de proximité et environnement. Concernant le volet habitat privé de cette stratégie, le travail mené a ainsi permis d'identifier les enjeux suivants en termes d'habitat :

- Revaloriser le parc de logements existants afin de redonner une attractivité résidentielle en centre bourg de Marvejols
- Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins spécifiques





En réponse aux enjeux identifiés, il a été proposé la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) avec des niveaux d'interventions modulés.

L'OPAH RU prévoit sur 6 ans, une intervention sur 192 logements : 60 de propriétaires bailleurs et 132 de propriétaires occupants (dont 60 au titre du volet énergie ou très dégradés susceptibles d'être cofinancés par le Département).

Dans le cadre de sa politique départementale de soutien aux OPAH, l'Assemblée approuve le partenariat avec la commune de Marvejols, la communauté de communes du Gévaudan, la Région, l'État et l'Anah concernant cette opération.

L'attribution du financement pour le suivi-animation sera réalisée lors d'une prochaine commission permanente après le vote du budget primitif étant précisé que l'engagement du

Département concernant le suivi-animation serait de **46 890 € pour la durée des 6 ans de l'OPAH** sur un montant total de 234 450 €.

Rapport n° 604 : TOURISME : INDIVIDUALISATION D'UNE AVANCE DE DOTATION EN FAVEUR DE LOZÈRE TOURISME POUR 2018

Lozère Tourisme sollicite une avance sur sa dotation globale afin de pouvoir faire face à ses engagements de dépenses liés :

- à la mise en place de certaines actions du plan marketing (participations à des salons, impressions de brochures, ...),
- et à celles relatives aux charges courantes de fonctionnement (salaires et charges diverses)

Afin de permettre à cette structure d'assurer la continuité de ses actions de manière satisfaisante, et dans l'attente du vote du budget du Département, l'Assemblée procède à l'individualisation d'une première part de la subvention 2018 pour un montant de 400 000 €.





Rapport n° 700

FINANCES : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PRÉSENTÉE PAR LA SA HLM LOZERE HABITATIONS pour l'acquisition de quatre logements de fonction, brigade de gendarmerie, "Lou Prat del Moussu" au Pont-de-Montvert

Rapport n° 701

GESTION DE LA COLLECTIVITÉ : SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DU PERSONNEL DU DÉPARTEMENT (APSD)

Individualisation d'une première part de la subvention 2018 en faveur de l'Association des personnels du Département (APSD), à hauteur de 50 % de l'aide de 24 605 € allouée en 2017, soit 12 302 €.

Rapport n° 702

GESTION DU PERSONNEL : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU CAUE

Le CAUE de la Lozère est financé la taxe d'aménagement collectée et redistribuée par le Département. Depuis 2013, une procédure d'avances remboursables a été mise en place en faveur du CAUE. Le montant restant à rembourser au Département s'élève au 31 décembre 2017 à 6 174 €. Jusqu'à apurement de cette dette le département conservera la totalité du produit de la taxe. Ensuite, le Département devra reverser au CAUE, au fur et à mesure des encaissements, une partie du produit de la taxe. L'Assemblée continue à verser des avances pour le financement du CAUE et de les maintenir à 7 200 € par mois, à compter du 1er janvier 2018, pour une durée de 6 mois.

Rapport n° 703

GESTION DE LA COLLECTIVITÉ : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PUBLIQUES pour la fourniture de carburant et prestations associées au moyen de cartes accréditives

M. Francis COURTES (titulaire) et M. Henri BOYER (suppléant), sont désignés pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres spécialement constituée pour attribuer le marché.

Rapport n° 704

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : approbation de l'avenant n°1 à la concession relative à l'aménagement, la gestion et l'exploitation de la station thermale de Bagnols les Bains ayant pour objet de supprimer la référence à l'article L 1411-2 du code général des collectivités territoriales dans la convention.





COMMISSION POLITIKUES TERRITORIALES & EUROPE

Rapport n° 800

ATTRACTIVITÉ : PARTICIPATION AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE (SIA) 2018

Cette année, la race Aubrac étant à l'honneur du SIA, il est proposé différents temps d'animation dans les halls accueillant des espaces où la Lozère est représentée :

- promotion de la Lozère (producteurs, tourisme, offres de nouvelle vie) : stand des producteurs et Lozère Nouvelle Vie. Cet espace sera porté par De Lozère et la mission Attractivité du Département et différents partenaires seront présents (Entente Causses Cévennes, associations territoriales, Lozère Développement et Maison de la Lozère) ;
- témoignages d'entrepreneurs installés en Aubrac : stand Aubrac. Des ambassadeurs seront associés et les membres du réseau Lozère Nouvelle Vie présents seront en charge de l'animation des témoignages ;
- jeux et animations avec le PNR Aubrac sur l'ensemble du salon.

Les différentes animations seront assurées par la mission Attractivité du Département, De Lozère, Lozère Développement, Lozère Tourisme et les trois associations territoriales sur toute la durée du salon.

Pour information, le stand sera pris en charge sur le budget communication du Département (30 669 € TTC) pour une surface de 61,5m² dont 15 m² dédiée à Lozère Nouvelle Vie.



Rapport n° 801

POLITIKUES TERRITORIALES : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS D'AFFECTATIONS RÉALISÉES ANTÉRIEUREMENT

Modifications d'affectations antérieures dans le cadre de l'ensemble des dispositifs en faveur des collectivités qui découlent notamment de demandes de modifications d'intitulé ou de dépense présentées par les maîtres d'ouvrages ou de modification de maîtrise d'ouvrage découlant des nouvelles compétences des intercommunalités ou syndicats.

Les modifications concernent 5 dossiers sur les communes de St André Capcèze, Rieutort de Randon, Ventalon en Cévennes et du Born.

Rapport n° 802

ANIMATION LOCALE : INDIVIDUALISATIONS DE SUBVENTION AU TITRE DES DOTATIONS CANTONALES PED

Nouvelles individualisations de subventions pour accompagner diverses associations dont l'objet social permet un soutien au titre des compétences attribuées par la loi NOTRe (culture, sport, jeunesse, patrimoine, éducation populaire ou solidarité sociale) ou dont les actions proposées participent à l'exercice de ces compétences.

Les attributions concernent 7 dossiers représentant un montant total de 10 900 €, sur le canton de Langogne.





COMMISSION DES FINANCES, GESTION DE LA COLLECTIVITE

RAPPORT N° 200

FINANCES : COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE LOCALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LOZÈRE (SELO)

La Chambre régionale des comptes Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées a examiné la gestion de la Société d'Economie Mixte locale pour le développement de la Lozère (SELO) pour la période 2010-2015. Le Département a été également destinataire de ce rapport.

SYNTHÈSE

La chambre régionale des comptes a examiné la gestion de la société d'économie mixte locale pour le développement de la Lozère (SELO) pour les exercices 2010 à 2015.

Créée en 1963, la SELO occupe dans le paysage économique lozérien, de par la multitude de ses secteurs d'intervention, une place prépondérante et atypique.

La composition de son capital social et son mode de gouvernance sont conformes aux dispositions légales, sauf à souligner une sous-représentation du département au conseil d'administration.

S'appuyant sur une comptabilité dite « analytique » détaillée et un suivi juridique globalement efficient, sa gestion n'appelle pas d'observation majeure.

Corrigés des résultats « exceptionnels », qui résultent essentiellement de la reprise récurrente d'une quote-part des subventions d'investissement, les résultats d'exploitation apparaissent constamment bénéficiaires sur la période. À compter de 2012, la construction de bâtiments destinés à l'usine ArcelorMittal (AM) de Saint-Chély-d'Apcher a impacté significativement les comptes. Dès 2013, le fonds de roulement est devenu ainsi fortement positif ce qui, au regard de la faiblesse du besoin correspondant, a généré une trésorerie importante.

Cependant au final, le résultat global demeure tout juste à l'équilibre ce qui, malgré un capital social supérieur au minimum légal, peut surexposer la société aux risques économiques conjoncturels. Dans ce contexte, la sécurisation de ses contrats avec le groupe AM est à mettre au crédit de la SELO.



En revanche, le pilotage de certaines opérations, en particulier le financement des derniers travaux de rénovation de la station thermale de Bagnols-les-Bains ou le suivi juridique de certains contrats, semble encore perfectible.

Dans le secteur du tourisme, la SELO apparaît comme un acteur majeur du département gérant notamment, au travers de contrats variés, une agence de voyages, deux parcs animaliers, quatre stations dites « de pleine nature » et de nombreuses structures d'hébergement.

En revanche, son fonctionnement intriqué avec celui du comité départemental du tourisme interroge sur l'indépendance effective des deux structures. D'autant que la notion invoquée d'unité économique et sociale ne paraît pas à l'abri de toute critique. Il en résulte plusieurs faiblesses juridiques, en particulier celui du statut social des équipes de direction.

Les parcs animaliers présentent une structure d'exploitation très dissemblable, celui des loups faisant l'objet d'un ambitieux programme de rénovation tandis que celui des bisons souffre d'une stratégie de développement encore imprécise. Les stations de pleine nature partagent en revanche la nécessité de diversifier leurs activités pour s'extraire de l'aléa climatique et de la saisonnalité en résultant. Pour y parvenir, la SELO prend en compte les spécificités naturelles de chaque site mais, du fait de plans d'extension et de rénovation non encore achevés, sur la période de contrôle les résultats d'exploitation apparaissent encore aléatoires.

RECOMMANDATIONS

- 1. Revoir le périmètre d'intervention de la société, et si nécessaire modifier ses statuts, afin de recentrer celui-ci sur des activités d'intérêt général relevant de la compétence des collectivités actionnaires et présentant entre elles un lien de complémentarité suffisant. > Non mise en œuvre.*
- 2. En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, procéder aux ajustements statutaires nécessaires afin que chaque collectivité soit justement représentée. > Non mise en œuvre.*
- 3. Sur la base des constats opérés par la chambre, refonder le système de mutualisation des moyens actuellement mis en œuvre entre la SELO et le comité départemental du tourisme. > Non mise en œuvre.*

Rapport N° 701 : GESTION DE LA COLLECTIVITÉ : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations, le Département doit répondre à certaines obligations :

- les nominations dans de direction doivent concerner, à l'exclusion des renouvellements dans un même emploi ou des nominations dans un même type d'emploi, au moins 40 % de personnes de chaque sexe à compter de 2018 (cette proportion était fixée à 20 % pour les nominations prononcées en 2013 et 2014 et à 30 % pour celles prononcées de 2015 à 2017). Sont concernés les emplois concernés les emplois de directeur général des services et de directeur général adjoint des service.



Le non-respect de cette exigence expose les employeurs à une pénalisation financière de 30 000 euros par nomination manquante en 2013 et 2014, 60 000 € pour les nominations prononcées au titre des années 2015 à 2017 et jusqu'à 90 000 euros en 2018..

- Depuis le 31 décembre 2013, le taux de féminisation des représentants de l'administration et des collectivités au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP) a été accru à 40 %.
- Enfin, dès 2015, la règle des 40% s'est appliquée aussi aux membres de jurys et de comités de sélection constitués pour le recrutement ou la promotion des fonctionnaires même si des dérogations existent selon les statuts particuliers. Les jurys de trois personnes doivent être composés d'au moins une personne de chaque sexe.

Ces obligations ont été mises en œuvre dans notre collectivité, sans difficulté particulière.

Rapport N° 702

Finances : Orientations budgétaires 2018

(voir pages 2 à 5)

- Les réunions cantonales se poursuivent

Jusqu'à la mi-juin, à travers une douzaine de réunions au total, les élus locaux et les représentants d'associations culturelles sont ainsi conviés pour être informés sur diverses politiques départementales.

Au programme, présentations et échanges en matinée (réservé aux élus) sur le dispositif Conseil en Économie Partagée de Lozère Energie, le Plan Très Haut Débit, l'immobilier d'entreprise et la nouvelle Politique jeunesse. L'idée est de détailler aux personnes intéressées les actions déjà engagées ou prévues à court terme dans ces divers domaines, les aides financières possibles ou encore l'aide à l'ingénierie apportée par le Département en la matière. L'après-midi (ouvert aux acteurs culturels et du tourisme) sera consacré à la présentation de la Stratégie touristique 2021 puis aux programmes culturels (avec la participation de la Médiathèque départementale de la Lozère, des Scènes Croisées, de Lozère Logistique Scénique et de l'Ecole Départementale de Musique.

Prochaines dates :

- AUMONT-AUBRAC - le 16 février
- COLLET DE DEZE - le 6 avril
- LA CANOURGUE - le 20 avril
- FLORAC - le 27 avril
- ST CHELY d'APCHER - le 4 mai
- ST ALBAN sur L. - le 25 mai
- ST ETIENNE DU Vz - le 1er juin
- MENDE - le 8 juin
- GRANDRIEU - le 12 juin

- Les contrats territoriaux V2

Une 2ème génération des contrats territoriaux est lancée pour la période 2018-2020. territoriale qui fait un effort exceptionnel, sur un plan budgétaire pour le soutien aux projets du territoire, et particulièrement des collectivités.

- Réunions sur le terrain pour expliquer le Projet Très Haut Débit

Pour rappel, le Département de la Lozère s'est associé aux Départements du Lot et de l'Aveyron pour déployer la fibre optique sur tout son territoire hors des zones AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) sur lesquelles le déploiement est assuré par les opérateurs privés.

Pour réaliser cette couverture de tout le territoire en cinq ans, une délégation de service public a été signée pour construire ce réseau pour 25 ans. Afin d'assurer une réalisation rapide et coordonnée des travaux nécessaires à la mise en oeuvre de ce nouveau réseau, plusieurs réunions ont eu lieu sur le sujet avec les entreprises : à St Chély, à Mende et avec le Parc national des Cévennes à Florac pour les autorisations de travaux.

- Le **Lancement du Schéma départemental des Solidarités** qui a eu lieu le 30 janvier à l'IUP de Mende. Opérationnel sur la période 2018-2022, le Schéma actuellement en cours de construction va donner du sens à l'action sociale de proximité et placer l'utilisateur au cœur des dispositifs. C'est un outil d'aide à la décision. À partir d'une analyse des besoins des usagers et d'une évaluation des ressources disponibles, il permet de programmer l'évolution des dispositifs existants et la création de structures et actions nouvelles mais aussi de définir des modalités de collaboration avec des secteurs d'intervention connexes ou complémentaires.

- **Les 20 ans du Laboratoire Départemental d'Analyses** auront lieu le 13 février prochain. Contrôles officiels, autocontrôles, conseils, audits, formations, le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) participe à la veille et la protection sanitaires de la population depuis maintenant une vingtaine d'années.

- Opération séduction » de la Lozère au salon de l'agriculture à Paris

Du 24 février au 4 mars 2018, la Lozère investit les allées du 55ème Salon International de l'Agriculture, Porte de Versailles à Paris, pour promouvoir son agriculture et ses offres d'installation. Situé dans le Hall 3, dans l'espace régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (Hall dédié aux Régions de France), le pavillon collectif « Lozère » (Allée M - stand N°126), d'une surface de 67,5 m², mettra en lumière les producteurs lozériens et les activités touristiques et de pleine nature. Pour cette édition 2018, la présence du réseau « Lozère Nouvelle Vie » a aussi été renforcée.